

SANTÉ

Détecter et accompagner le handicap chez l'enfant

REIMS Une structure entend être le lieu ressources et de coordination médicale pour les familles dont un enfant est atteint de troubles de neurodéveloppement

Un enfant sur six, soit une prévalence des naissances de 8 à 10 %, est susceptible d'être porteur de troubles du neurodéveloppement (TND). D'où l'objet de la Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) de la Marne qui, portée juridiquement par le CAMSP de Reims (Centre d'action médico-sociale précoce), a « ouvert » ses portes en 2021. Elle s'adresse aux enfants de moins de 7 ans avec suspicion de troubles de neurodéveloppement.

Si 80 enfants ont été accueillis fin 2022 par cet établissement géré par l'Association d'aide aux infirmes moteurs cérébraux du Nord et de l'Est, ils sont aujourd'hui plus de 450 !

« Le neurodéveloppement recouvre l'ensemble des mécanismes qui, dès le plus jeune âge, et même avant la naissance, structurent la mise en place des réseaux du cerveau impliqués dans la motricité, la vision, l'audition, le langage ou les interactions sociales » rappelle Frédéric Bracquemart, directeur de la PCO dont l'objectif est de « permettre un repérage aussi précoce que possible des enfants ayant un écart de développement par les professionnels de la petite enfance, les professionnels de santé ou de l'Éducation nationale ».

La mission de la PCO est alors « d'accueillir tous les enfants, coordonner un parcours et les accompagner auprès des médecins libéraux, les écoles, les crèches », ajoute Marion Calmet, chef de service, aux côtés d'Aurélié Goutte, coordinatrice de parcours et Nathalie Rousseaux, secrétaire médicale ainsi que Sandrine Ziéliniski, médecin coordinatrice qui évalue les compétences des enfants. « Un parcours qui est valable une année, renouvelable une fois », précise



Une équipe sympathique et dynamique à l'écoute des jeunes.

.....

Si un parent, un professionnel fait l'observation d'un développement inhabituel de l'enfant de moins de 7 ans, il ne doit pas hésiter à interpeller leur médecin

M. Bracquemart.

Et celui-ci d'ajouter « il importe de noter et de dire que si un parent, un professionnel de la petite enfance fait l'observation d'un développement inhabituel, ou d'un retard de l'enfant de moins de 7 ans ils ne doivent pas hésiter à interpeller leur médecin traitant, médecin scolaire, leur pédiatre pour

qu'ils se mettent en lien avec les professionnels de la PCO. C'est en effet un médecin qui doit réaliser « l'adressage » de l'enfant vers la PCO ».

La dynamique de repérage, la réalisation d'un diagnostic précoce et la mise en place d'un parcours de soins va permettre d'éviter un sur-handicap ou un sur-trouble pour l'enfant. « L'objectif est de lui permettre d'évoluer dans un contexte plus favorable dans ses différents lieux de vie ».

À noter qu'un projet est à l'étude pour les enfants de 7 à 12 ans ; « ce qui aura pour but d'assurer la continuité du travail initié par la PCO 0/6 ans ». ■

PCO 51, 14D, allée des Landais, tél. 03 52 02 04 00. secretariat.pco@imc-ne.org